

liste des tarifs AXA Banque

partie 2 de 6 : crédits

tarifs et taux d'intérêt en vigueur au 1.5.2012

crédits-logement

Un prospectus, rendu obligatoire par la loi du 04.08.1992 relative au crédit hypothécaire, est disponible dans votre agence bancaire AXA.

crédit à la consommation

prêt à tempérament

prêt confort auto	Montant emprunté*	Durée (en mois)	Taux débiteur	TAEG	Mensualités
Véhicules neufs & récents <= 2 ans	12.000 EUR	36	4,50%	4,50%	356,47 EUR
	14.000 EUR	60	4,60%	4,60%	261,03 EUR
Voitures d'occasion entre 2 et 3 ans	8.000 EUR	36	9,55%	9,55%	254,97 EUR
	12.000 EUR	60	8,65%	8,65%	245,18 EUR
Véhicules d'occasion < 5 ans	8.000 EUR	36	10,05%	10,05%	256,69 EUR
	12.000 EUR	60	8,65%	8,65%	245,18 EUR

prêt confort habitation	Montant emprunté*	Durée (en mois)	Taux débiteur	TAEG	Mensualités
Aménagements, achat bien immobilier, cuisines, vérandas, frais de notaire, ...	12.000 EUR	36	6,40%	6,40%	366,25 EUR
	20.000 EUR	60	6,40%	6,40%	388,70 EUR
Energy@home	8.000 EUR	36	4,95%	4,95%	239,19 EUR
	12.000 EUR	60	4,95%	4,95%	225,58 EUR

prêt confort personnel	Montant emprunté*	Durée (en mois)	Taux débiteur	TAEG	Mensualités
Classic	4.000 EUR	36	14,49%	14,49%	135,95 EUR
	12.000 EUR	60	11,49%	11,49%	260,46 EUR

ouverture de crédit sans carte

ouverture de crédit budget plus (durée indéterminée)	Taux débiteur	TAEG	Paiement mensuel
Budget Plus	11,00%	11,00%	-

* Les montants mentionnés sont des exemples

La liste de tarifs d'AXA Banque se compose de 6 parties, à savoir : Opérations de paiement (partie 1), Crédits (partie 2), Epargne (partie 3), Placements (partie 4), Frais divers (partie 5) et AXA Private Management (partie 6). Cette liste contient les tarifs des produits et des services offerts aux particuliers dans le cadre de leurs transactions à des fins privées. Des informations complémentaires et/ou personnalisées - notamment en matière de crédits ou de produits et de services offerts à des fins professionnelles - pourront être obtenues au guichet. Sauf indication spécifique, tous les prix indiqués incluent la TVA. Toute personne a le droit d'ouvrir un compte à vue conformément aux conditions stipulées dans la charte en matière de services bancaires de base. Veuillez adresser vos plaintes éventuelles à AXA Banque Service Clientèle, Grottesteenweg 214 à 2600 Berchem (Antwerpen), ou au Service de médiation Banques - Crédit - Placements, Rue Belliard 15-17, Boîte 8, 1040 Bruxelles.

1942005

AXA Bank Europe sa, Boulevard du Souverain, 25, 1170 Bruxelles
TEL 02 678 61 11 - FAX 02 678 82 11 - e-mail contact@axa.be
http://www.axa.be IBAN BE67 7000 9909 9587 - BIC AXABBE22
N° BCE : TVA BE 0404 476 835 RPM Bruxelles - FSMA 036705 A

réinventons / la banque

